

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1828

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vaulx en Velin**

objet : **Rue Saint-Exupéry - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

*Présents* : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

*Absents excusés* : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Leцерf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

*Absents non excusés* : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil du 6 mars 2017****Délibération n° 2017-1828**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Rue Saint-Exupéry - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le dossier qui est présenté au Conseil a pour objet l'octroi d'une aide financière, par la Métropole de Lyon, aux propriétaires riverains de la rue Saint-Exupéry à Vaulx en Velin pour la réalisation d'un assainissement collectif de cette voie privée.

Ce dossier s'inscrit dans le cadre de l'aide apportée, par la Métropole, à la réalisation de l'assainissement collectif des voies privées (délibération n° 2013-3826 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 28 mars 2013).

Depuis plusieurs années, les colotis recherchent des solutions techniques et financières pour accéder au réseau public d'assainissement.

La solution technique retenue par l'association des castors du Pont des Planches à Vaulx en Velin, telle qu'elle est proposée aujourd'hui, a été validée par la direction de l'eau de la Métropole. Elle consiste en :

- la construction d'un réseau de 140 mètres d'égout de diamètre 250 millimètres sous la voie privée,
- la construction de 10 branchements à l'égout,
- la réalisation des ouvrages annexes nécessaires.

**II - Montant de l'aide et impacts**

Le montant des travaux est estimé, selon le devis de la société STRACCHI retenue par l'association pour la réalisation des travaux, à 45 928 € HT soit 50 520,80 € TTC.

Sur la base de la délibération ci-dessus, le montant de l'aide plafond (Sp) s'établit comme suit :

$$Sp = 50\,520,80 \text{ €} \times 0,50 = 25\,260,40 \text{ €}.$$

L'aide calculée (Sn) pour le nombre de branchements réalisés, soit 10 branchements sur la base du taux voté par branchement de 2 510 € par délibération n° 2013-3826 du Conseil du 28 mars 2013, s'élève à :

$$Sn = 2\,510 \times 10 = 25\,100 \text{ €}.$$

Sn étant inférieure à Sp, l'aide financière allouée sera égale à 25 100 €.

En conséquence, l'association des castors du Pont des Planches à Vaulx en Velin ayant satisfait aux conditions énumérées à l'article 3 du projet de convention, et compte tenu de l'avis favorable de monsieur le Maire de Vaulx en Velin, le projet de convention élaboré sur ces bases avec l'association est soumis au Conseil de la Métropole.

L'article 5-4 de la convention prévoit la remise, à la Métropole, des ouvrages construits dans le cadre de la convention à compter du versement de la subvention.

En conséquence, il convient de prévoir les mouvements comptables permettant de tracer l'intégration de ces ouvrages dans le patrimoine métropolitain, soit les écritures suivantes au budget annexe de l'assainissement :

- une recette de 25 100 € au compte 2764,
- une dépense de 45 928 € au compte 21532, correspondant à la valeur hors taxes des ouvrages intégrés,
- une recette de 20 828 € au compte 1021, correspondant à la différence entre l'aide versée et la valeur de l'ouvrage intégré ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - **Approuve** :

a) - l'attribution d'une aide financière d'un montant de 25 100 € à l'association des castors du Pont des Planches à Vaulx en Velin pour les travaux de construction d'un réseau d'assainissement de la voie privée Saint-Exupéry à Vaulx en Velin,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association des castors du Pont des Planches à Vaulx en Velin définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette aide financière et les conventions de servitude nécessaires.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer la convention.

3° - **Prononce** le classement du réseau construit par l'association des castors du Pont des Planches à Vaulx en Velin dans le patrimoine métropolitain après achèvement et réception des travaux.

4° - **La dépense** correspondante au montant de la subvention versée à hauteur de 25 100 € sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - assainissement, individualisée sur l'opération globalisée n° 2P19O2977 pour un montant de 6 600 000 € HT.

5° - **Le montant** à payer à l'association des castors du Pont des Planches à Vaulx en Velin, soit 25 100 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2017 - compte 2764 - opération n° 2P19O2977.

6° - **Les mouvements** comptables pour ordre (chapitre 041) pour l'intégration du réseau seront imputés sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2017 - opération n° 2P19O2977 :

- en recettes pour 25 100 € au compte 2764 et 20 828 € au compte 1021,

- en dépenses pour 45 928 € au compte 21532.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.**